



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Handi-Pacte Fonction publique Auvergne-Rhône-Alpes » : retour sur plus de 3 ans de mobilisation au service de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a lancé, en 2014, dans chaque région un plan destiné à améliorer l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la fonction publique (Etat, territorial, hospitalier) : le Handi-pacte.

Ce mercredi 28 juin 2017, Monsieur COMET, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, réunit le « Comité des employeurs publics du Handi-Pacte Fonction publique Auvergne-Rhône-Alpes ».

Ce dispositif, déployé depuis maintenant plus de 3 ans, affiche de belles réussites :

- La création d'une **dynamique de réseau** de plus de 600 contacts réunissant des employeurs des 3 versants de la fonction publique et des partenaires du territoire ;
- Une activité tournée vers une très grande opérationnalité et une volonté d'être présent sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Une **responsabilité et un engagement** partagés des employeurs publics au côté du FIPHFP ;
- Plus d'une **centaine de manifestations** sur le territoire sur la période entre les réunions d'informations, les groupes de travail, les instances d'échanges de pratiques permettant de créer des synergies et échanges pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Une **relation de confiance** établie en particulier avec le FIPHFP, les membres du comité de pilotage (COFIL), les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale, la mission handicap FIPHFP-FHF et la PlateForme RH du Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Préfecture de région, mais également avec de nombreux professionnels de l'insertion, du maintien dans l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- Le Handi-Pacte, un appui et un relai en matière de **sensibilisation** au handicap

Pour la première fois depuis le déploiement des Handi-pactes, le comité des employeurs publics se réunit dans sa configuration « Auvergne-Rhône-Alpes ». En effet, cette instance, déployée antérieurement sur les deux anciennes régions, compte désormais 124 membres, tous mobilisés pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

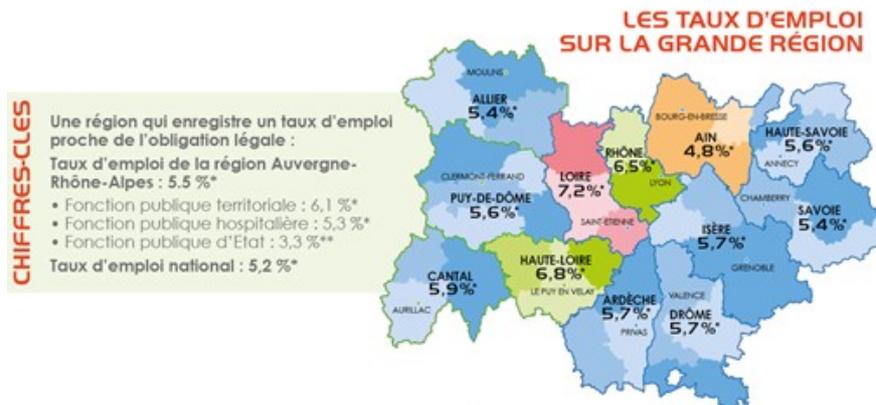
Contacts presse

- Joël GROSTIN, Délégué FIPHFP : 06 07 98 36 19 / joel.grostin@caissedesdepots.fr
- Sophie CORDEL, coordinatrice Handi-Pacte : 06 82 69 64 46 – scordel@agir-h.org
- Estelle BOQUET, coordinatrice Handi-Pacte : 06 80 90 57 56 – boquet@arthur-hunt.com



Rappel réglementaire :

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique et confie son suivi au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).



Données consolidées DOETH 2015 :

Avec un taux d'emploi de 5,5%, la Fonction Publique en Auvergne-Rhône-Alpes affiche son engagement pour les agents en situation de handicap.

16 760 Nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans la région

Montant des contributions issues de la déclaration 2015 de la région : 10 548 135 euros

Montant total des financements du FIPHFP pour la région : 8 133 876 euros dont

- Aides plateforme versées aux employeurs de la région par fonction publique : 2 891 503 €
- Programme accessibilité versé aux employeurs de la région par fonction publique : 1 165 683 €
- Conventions employeurs versées aux employeurs de la région par fonction publique : 4 076 691 €

Quelques thèmes qui ont remporté l'adhésion :

- L'apprentissage, une opportunité pour les travailleurs en situation de handicap comme les employeurs
- Le maintien dans l'emploi, une particularité de la fonction publique qui a développé nombre de bonnes pratiques en la matière
- Le handicap psychique, mieux le connaître pour faciliter l'inclusion ou le maintien durable des agents en situation de handicap
- La sensibilisation au handicap
- Bien faire sa déclaration obligatoire



Pour faire en sorte que les compétences de chacun puissent contribuer au service public, le dispositif du Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes se poursuit pour les années 2017-2020 sous l'égide du Préfet et du représentant du FIPHFP en région.